



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 5 février 2024

Premiers dossiers et pas des moindres !

Edito

S. Creachp.1

Création d'une centrale d'achats régionale « Breizh achats »

M. Francomme.....p.2

Orientations agricoles de la région Bretagne

S. Creach.....p.2/3

Budget primitif pour 2024

S. Creach.....p.3/4



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T.
du CESER

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nos deux nouvelles camarades de la délégation CGT au CESER ont eu « un baptême du feu » peu commun. Pour les autres, le contenu de la session restait aussi de « haut niveau » : Budget primitif, orientations agricoles, plan bio, modifications du SRADDET, feuille de route halieutique, ...

Dans la période, c'est tout de même relativement costaud. Et ce, à peine 15 jours après la fin de l'installation du CESER, d'ailleurs ce numéro suit à quelques jours près le précédent.

La CGT a voté favorablement sur tous les avis du CESER qui sont des avis de grande qualité. Une fois encore, ils sont consultables en ligne. Celles et ceux qui veulent savoir le peuvent, c'est d'autant plus vrai pour les dirigeants et dirigeantes de la CGT, qui je ne sais pas comment, dans la période, pourraient faire l'impasse sur les sujets bretons, comme la politique agricole !

C'est aussi vrai sur la question qui est connexe concernant la politique foncière et la politique ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Pour un nouveau rappel utile : si dans le rapport de classe global Capital/Travail, le lien n'est pas fait avec la notion du territoire, il manque un élément de réflexion puisque le Capital vise l'appropriation universelle de la nature et de l'humanité, donc en faire des objets de consommation.

La CGT est intervenue à 3 reprises, comme vous pourrez le lire dans ce numéro. Elle n'est pas intervenue pour soutenir plus encore l'avis sur le SRADDET, compte-tenu du portage de cet avis réalisé par le rédacteur de cet édit. Avis voté à l'unanimité !

La délégation CGT au CESER va pouvoir maintenant aussi prendre ses marques dans les commissions, sections, groupes de travail, représentations extérieures, bureau,

Le lien avec le Comité Régional, surtout dans le cadre de la préparation de la Conférence Régionale, doit encore faire l'objet de toujours plus d'échanges, comme avec les organisations de la CGT, territoriales et professionnelles.

La CGT a cette possibilité, que peu d'organisations peuvent mobiliser dans la société civile organisée, celle de la combinaison du fait « Confédéral ».

La «Confédéralisation» de notre activité témoigne d'une force incomparable au plus près des réalités de terrain comme à l'international.

La Confédération Générale du Travail est un puissant repère dans le magma nauséabond actuel.

Notre responsabilité est aussi d'assurer sa qualité de vie qui passe par son renforcement.

A chacune et chacun « son nouveau, sa nouvelle syndiqué.e », résolution 2024 à portée de mots.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0624 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Création d'une centrale d'achats régionale « Breizh achats »



Intervention de Michel FRANCOMME

La CGT partage l'avis du Ceser sur l'intérêt de la plateforme d'achat contribuant au bien manger pour toutes et tous qui acceptera les adhésions des lycées, des collèges, des Ehpad, des communes, des hôpitaux, enfin des établissements publics du territoire.

Il faudrait, qu'au nom d'une meilleure gestion, tout en privilégiant des produits locaux et de qualité, que la région impose des règles concernant la construction des prix en toute trans-

parence.

Chaque élément de la chaîne de production doit permettre la juste rémunération en commençant par le producteur agricole et en passant par les salariés de l'agro-industrie et du commerce.

Le bien manger pour toutes et tous doit s'accompagner du bien vivre de leur travail pour toutes et tous.

Une montée en gamme de la qualité des repas passera inévitablement par

une montée en compétence, par la formation qualifiante et rémunératrice, de tous les personnels de service de restauration.

Ces ajustements opportuns permettront d'atteindre les objectifs fixés du bien-manger tout en redonnant du sens au travail sur toute la chaîne, jusqu'aux consommateurs finaux qui devraient se réconcilier avec les plaisirs de la bouche et du terroir autant que l'équilibre des repas variés et sains.

Orientations agricoles de la région Bretagne



Intervention de Stéphane CREACH

A partir des propositions du Conseil Régional, le CESER apporte nombreux éléments servant dès lors d'une base commune pour forger son avis.

La précision du contexte actuel est bien sûr évoquée par le CESER, il est été surprenant qu'il n'en soit pas ainsi.

La construction de l'avis du CESER s'articule à partir d'un état des lieux, des perspectives et des défis pour, à partir de ce panorama, basculer vers des propositions, elles-mêmes s'appuyant sur la matrice :

- Trouver les équilibres pour demeurer la région du bien manger pour tous ;
- Accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agroécologie ;
- Devenir la région de la polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe.

Mais pour arriver à ce triptyque, le CESER considère qu'il faut maîtriser l'outil de production et faire de la question du revenu des agriculteurs une orientation prioritaire.

Dans le même temps, le CESER inscrit bien sa réflexion dans une approche plus universelle des enjeux en question qui vont du travail à l'alimentation puisque nous pouvons constater, qu'hormis l'expression forte « de la souveraineté alimentaire de l'Eu-

rope », c'est un peu plus complexe de renseigner le défi de l'alimentation qui reste un besoin essentiel.

Concernant la mobilisation du monde agricole, le gouvernement a assuré que les mesures annoncées répondent "à une grande partie des attentes" des agriculteurs et qu'il "croit profondément" qu'elles sont "de nature" à calmer la contestation. Mais il est resté prudent promettant que "le travail va se poursuivre" car la mobilisation est toujours en cours. Pour le Premier Ministre, je cite : "Nous voulons être souverains, souverains pour cultiver, souverains pour récolter, souverains pour nous alimenter", promettant d'inscrire "l'objectif de souveraineté (alimentaire) dans la loi" et de consacrer "dans le code rural, l'agriculture comme un intérêt fondamental de la nation".

La CGT se permet de souligner, en complément, à travers cette déclaration, les intérêts fondamentaux de la nation dans un autre texte fondamental, au-dessus des autres celui-là, « afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur de principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous » pour reprendre les termes de la Constitution, elle-même reprenant la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ainsi que le préambule du 27 octobre 1946. Autre temps, mais surtout autre vision. Car ce n'est certainement pas un hasard si dans le gouvernement provisoire de 1945,

aux côtés d'Ambroise Croizat, on voit Tanguy Prigent, paysan Ministre du gouvernement provisoire du Général de Gaulle. Le très jeune Maire de Saint-Jean-du-Doigt, commune près de Morlaix, député du Finistère SFIO, devenu Ministre, participe activement à la fondation de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, en 1946, qui deviendra rapidement un des grands mouvements d'éducation populaire. Son histoire serait utile à remettre dans le contexte actuel notamment sur les droits des paysans non propriétaires, puisque auteur de la loi sur le fermage en 1946. Il serait effectivement utile de croiser, (par l'examen des textes pour Tanguy Prigent - artisan par ailleurs de la naissance du CELIB-) les 2 visions puisque nous avons là un point commun entre les 2 hommes : le jeune âge dans des responsabilités de très haut niveau.

Pour revenir au Droit National en vigueur, la Constitution est bien aujourd'hui la compilation de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, du préambule de 1946, de la Constitution du 4 octobre 1958 et enfin de la Charte de l'environnement du 28 février 2005 qui précise « que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains et que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel. Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de pro-

duction et par l'exploitation massive des ressources naturelles »

Pour revenir à l'avis, la CGT trouve également utile que le CESER inscrive que la simplification administrative doit être pensée dans le sens de l'efficacité ; efficacité, mot difficilement employé de nos jours et trop souvent remplacé par efficience.

Pour conclure sur la vie au travail, le travail a effectivement un prix et il est pour le moins déterminant que la question de la répartition de la valeur se fasse avec cette notion fondamentale.

Concernant plus particulièrement les arbitrages effectués dans le domaine agricole, le respect des principes du commerce -et de son code- obligeant à ne pas vendre à perte et que pour

le moins le prix d'achat d'un produit ou d'une matière soit déclenché qu'à partir de son coût de revient ne devrait pas faire débat.

Il faudra revenir sur des textes et accords en regardant lucidement les responsabilités écrasantes des parties prenantes qui ont conduit à cette situation, il faudra remonter assez loin avant et après le Traité de Maastricht. L'année 1987 par exemple, celle du Ministre François Guillaume.

Concernant les orientations thématiques relevées par le CESER, il sera nécessaire, au regard non seulement de l'actualité mais aussi en adoptant un regard plus panoramique, de faire le lien avec d'autres politiques publiques régionales et/ou nationales comme celle du foncier, « premier

outil à disposition des paysans à la finalité de l'alimentation », comme l'indique le CESER.

Enjeux démographiques, biens communs -qui comme le précisent la littérature- sont les espaces naturels divers mais aussi l'eau, l'air, ..., la question de l'industrie et des infrastructures des fluides et mobilités, de regarder de plus près qui fait quoi, comment et avec quelles règles et pratiques dans un double apport : humain et environnemental.

La CGT fait sienne la conclusion de l'avis du CESER sur le défi immense de l'agriculture et de l'alimentation et ceci alors qu'il le dit : le salariat, présent dans toute la filière, semble être le fantôme moderne de cet enjeu majeur.

Budget Primitif pour 2024

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT votera l'avis du CESER sur le budget 2024. Nous avons souligné dans la présentation du Rapporteur Général lundi dernier, dans un exercice nouveau, notre appréciation positive en demandant un léger ajout et c'est à partir de là que nous intervenons ce jour pour adresser quelques messages au Président de Région : comment avoir la traçabilité de l'utilisation de l'argent public ? Comme pour la viande par exemple, eut égard aux exigences indiscutables du monde agricole et des consommateurs ! C'est bien sûr l'éco-socio conditionnalité des aides que nous visons.

Sachant que la CGT est intervenue soit dans la construction des rapports par programmes soit en force de proposition sur ces derniers dans les commissions, nous choisissons un angle d'intervention : la logique de grands blocs dans une version très politique de l'introduction générale - qui vaut discours de politique générale 2024- du Président de Région.

1. Budget équilibré en dépenses et en recettes à plus de 1,9 milliards d'euros comme l'écrit le Président du Conseil Régional. Président de Région qui précise qu'une fois de plus, la Région Bretagne confirme sa place de premier investisseur public au plan local et de ce fait, d'acteur essentiel du dynamisme économique régional. Près de 2 mil-

liards d'euros injectés dans l'économie régionale, soit environ 600 euros par habitant. Nous comprenons l'exercice des moyennes, mais Mr le Président de Région, il sera utile d'aller plus dans le détail dans l'explication sociologique de ce budget affecté à 97% dans l'exercice des politiques publiques régionales, c'est-à-dire à toutes et tous, dont bien sûr les moins favorisés doivent être les premiers bénéficiaires.

2. Pour la première fois, depuis longtemps, l'expression « service public » réapparaît, dans la période ce n'est pas rien. Au point d'écorner au passage l'Etat en Région notamment au motif que l'instance politique régionale se serait substituée en administration opératrice du service public du quotidien pour les habitants de la Bretagne, rien que cela, et l'avis du CESER le note aussi, fort à propos. Il serait utile de vérifier malgré tout, la perception réelle des personnels des services publics en région pour au moins vérifier qu'ils sachent exactement ce qu'exerce le Conseil Régional pour eux-mêmes et les missions qu'ils effectuent.

« Parce qu'il est le capital de ceux qui n'en ont pas, le service public est une priorité fièrement assumée, et à ce titre une boussole pour orienter les arbitrages budgétaires. » Ce n'est

pas de moi, cette citation qui revient à l'auteur qui signe le bordereau ne passe pas inaperçue, elle en dit long sur les intentions ! La réalité politique de cet engagement doit dès lors trouver des débouchés en lien avec l'organisation même de la tutelle réelle d'une grande partie de la fonction publique et pour ne prendre que deux exemples, prenons ceux de la santé et de l'école. Une première initiative envers l'ARS, donc l'Etat, pour stopper l'hémorragie des structures de soins publiques par exemple et une avec le rectorat pour s'assurer que le travers idéologique de la Ministre de tutelle de l'Education Nationale n'essaime pas en Bretagne dont la proportion en lycées privés est supérieure au public comme l'indique le document du Budget. Un domaine par exemple à instruire, comme le CESER l'a déjà dit, serait de vérifier la question de la mixité sociale.

Bloc par Bloc thématique maintenant, quelques commentaires :

- Premier budget de la région, la vie lycéenne et étudiante, 36% du budget soit 685 millions d'euros pour préparer l'avenir. Mais pour préparer l'avenir, il faut, et c'est encore plus vrai à la fin de l'adolescence, pourvoir déjà manger. Les CROUS qui ne peuvent plus servir de repas, des étudiants dans les banques alimentaires et nous en passons, tout n'est certainement pas du ressort de l'éche-

lon régional mais c'est ici dans cette chambre d'écho que nous tirons la sonnette d'alarme puisque c'est la deuxième Assemblée de Bretagne.

- Deuxième bloc : le soutien aux entreprises, 243 millions d'euros soit 13% du budget régional. Nous faisons court : où va l'argent et pour quoi faire ? Sans suspicion aucune, il est grand temps d'avoir une totale transparence sur l'éco-socio conditionnalité des aides publiques, puisque c'est de l'argent public aux acteurs du « Marché », cette demande du CESER aussi doit permettre véritablement de rentrer dans du concret par des exemples précis, fussent-ils au titre des engagements/contractualisations avec les territoires.
- Troisième bloc : les mobilités, 22% du budget régional et 429 millions d'euros. La CGT -comme le CESER- n'y sont pas pour rien, mais à quand la finalisation du volet du CPER et quand les premiers éléments de cadrage de stratégie du sujet ?
- Quatrième bloc : les ports, et à cet égard l'engagement du Conseil Régional est sans précédent comme il l'indique, avec une Autorisation de Programme de plus de 180 millions d'euros. Le défi est immense comme le souligne le Conseil Régional et au premier plan sont pointés les enjeux environnementaux, la logistique, l'industrie, l'aménagement du territoire et la question... identitaire, là il faut une explication de texte.

De façon transversale, nous notons l'exigence de la qualité de vie au quotidien et ce n'est pas sans rappeler quelque chose à cette Assemblée. Mais là aussi est pointée la question identitaire, décidément il faut, pour la CGT, que l'on s'entende sur ce sujet. La remise à jour des travaux du SRADDET est identifiée avec l'articulation de l'initiative gouvernementale de planification écologique, rappelée

d'ailleurs ici-même par le Préfet de Région lors de l'installation du 11 janvier, mais, depuis le discours de politique générale du Premier Ministre ce n'est peut-être pas besoin d'attendre l'été comme l'indiquait le Préfet pour rendre la copie, elle est peut-être passée au broyeur. Une chose est sûre, le CESER n'a pas été embêté par des travaux sur le sujet de la part de l'Etat dans son souci démocratique.

La solidarité territoriale est une belle expression pour sa cohésion et son pendant, la cohésion sociale, mais c'est 4% du budget soit 75 millions d'euros. Comme l'Etat lui aide les riches, c'est le propre du néolibéralisme que de se servir de l'argent public à des foins privées, il ne va pas faire tellement bon vivre en Bretagne, comme ailleurs, pour les personnes étant au niveau du salaire minimum par exemple. Je ne parle même pas des jeunes femmes pauvres immigrées, vivant seules, avec enfants et dans la précarité généralisée.

Enfin, pour la culture, le sport et les langues, avec le tourisme et le patrimoine, c'est 100 millions d'euros. A ce propos, en clin d'œil à un ex rapporteur général de notre Assemblée mais c'est surtout pour nous-même, il va être utile d'éclairer ce qu'est la Culture, avec un grand « C », en Bretagne.

Les grandes stratégies étant adoptées désormais, les enjeux de la territorialisation et des transitions étant au cœur du contexte politique, reste les sous !

Le CESER a choisi de démarrer par là dans son avis sur ce budget primitif. D'un côté, version CESER : quel budget pour quoi faire ? Côté Conseil Régional : par choix politiques assumés, faire cela, mais avec quel budget ?

On en arrive ainsi à, qui fait quoi, comment, avec quels moyens ? Il faut dès lors préciser certains principes : c'est quoi l'Etat qui n'est pas une entreprise, les collectivités territoriales pas plus, l'action publique versus action privée, l'intérêt général, le bien

commun, le débat démocratique, la citoyenneté, la décentralisation, le travail et son prix pas son coût, cette question a été tranchée au CESER, c'est quoi.... le développement durable en fait ?

Personne n'a 2 heures pour y répondre, cet enjeu à 2 D est sur la table depuis 40 ans.

Nous retenons avant de conclure la référence faite au CESER et à la Conférence sociale qui, un double quinquennat après, n'aborde jamais pour réelle instruction la question de la répartition des richesses, des salaires, par blocage d'une partie de cette dernière. Avec le septennat de la Breizh Cop, cela fait beaucoup d'anniversaires pour constater que pour une partie bien définie des acteurs, la prise d'âge vise le moyen-âge !

Pour confirmer que le sectarisme n'est pas du côté de la Confédération Générale du Travail ; citons un ex Président de la République défunt, pas spécialement proche de cette grande dame qu'est la CGT : « la maison brûle et nous regardons ailleurs »... nous nous permettons un complément, « alors arrêtons de l'arroser d'essence par doctrine du profit. »



Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis **Avis**

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**